

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SERVICE DE RESERVATION DE PARKING EN LIGNE SUR EXTIME.COM

AEROPORTS DE PARIS est une société anonyme au capital de 296 881 806 euros, dont le siège social est situé au 1 Rue de France 93290 Tremblay-en-France, immatriculée sous le numéro 552 016 628 au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny, dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR 33552016628 (ci-après désignée "**Paris Aéroport**").

Le service de réservation de stationnement dans les parkings proposés par Paris Aéroport sur le site internet www.extime.com (ci-après désigné « **Service Réservation Parking** ») incluant, le cas échéant le service VALET, permet de réserver une place de stationnement dans un des parkings éligibles sur l'aéroport Paris-Charles de Gaulle ou sur l'aéroport Paris-Orly à une date et pour une durée déterminée.

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les conditions de souscription au Service Réservation Parking proposé par Paris Aéroport accessibles à partir de l'adresse suivante : <https://www.extime.com/paris/conditions-generales> (ci-après désignées les "**Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking**").

La réalisation de réservation(s), via le Service Réservation Parking, suppose l'acceptation des conditions générales d'utilisation du site internet www.extime.com accessibles à l'adresse <https://www.extime.com/paris/conditions-generales>, ainsi que de la politique de confidentialité du site internet www.extime.com accessible à l'adresse <https://www.extime.com/paris/politique-de-confidentialite> et des présentes Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking.

La réalisation de réservation(s), via le Service Réservation Parking, suppose également au préalable de disposer d'un compte de fidélité Extime Rewards dont les conditions générales d'utilisation sont disponibles au lien suivant : <https://www.extime.com/paris/conditions-generales/extime-rewards> (ci-après les "**CGU Extime Rewards**").

Les Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking sont mises à la disposition du Client (terme "Client" tel que défini à l'article 1 des Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking) sur le site internet www.extime.com dans la rubrique "Conditions générales" où elles sont directement consultables en langue française.

Les Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking sont opposables au Client qui reconnaît, en cliquant sur le bouton "VALIDER MON PANIER", en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande. La validation de la commande par sa confirmation vaut adhésion par le Client aux Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking en vigueur au jour de la commande.

Paris Aéroport se réserve la faculté de modifier ses Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking à tout moment. En cas de modification, les Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

Article 1 – Définitions

En complément des définitions figurant dans les Conditions Générales d'Utilisation Parking (accessibles au lien suivant : <https://www.extime.com/paris/conditions-generales>), les termes suivants, utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking, ont la signification suivante :

"Carte Bancaire" : désigne toute carte émise par un établissement de crédit ou une institution financière membre du GIE Cartes Bancaires et utilisée pour effectuer le paiement à distance du Service Réservation Parking.

"Client" : désigne toute personne physique, âgée d'au moins dix-huit (18) ans et qui dispose de la pleine capacité juridique au sens du droit français, qui souscrit au Service Réservation Parking depuis le Site Internet.

"Code d'accès" : suite de six chiffres fournis par Paris Aéroport au Client après validation de la Réservation, permettant d'entrer et de sortir du Parking considéré.

"E-mail" ou **"courrier électronique"** : désigne un message transmis à l'adresse électronique renseignée par le Client lors de son inscription (ou telle que mise à jour sur son espace client du Site Internet) au Site Internet.

"Parking(s)" : le ou les parking(s) éligibles au Service Réservation Parking tels qu'indiqués depuis le Site Internet situés sur les aéroports de Paris-Orly et/ou de Paris-Charles de Gaulle.

"Partie(s)" : désigne individuellement le Client ou Paris Aéroport et collectivement le Client et Paris Aéroport.

"Réservation" : désigne toute commande d'un Service Réservation Parking effectuée par le Client depuis le Site Internet et validée par Paris Aéroport. La validation de la commande est acquise à la réception par le Client de l'E-mail de confirmation mentionné à l'article 3 infra.

"Site Internet" : désigne le site internet www.extime.com.

"E-Park" : service de stationnement 100 % sur réservation, comprenant systématiquement l'accès à un point de recharge électrique par place. L'offre est accessible aux véhicules électriques, hybrides rechargeables et thermiques, sans distinction tarifaire.

Les termes ci-dessus ont la même signification qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel.

Article 2 – Description du Service Réservation Parking

Le Service Réservation Parking permet au Client d'avoir la garantie de trouver une place de stationnement dans un des Parkings éligibles de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle ou de l'aéroport Paris-Orly, pour un véhicule donné, à une date précise et d'y stationner pour la durée choisie au moment de la Réservation. Cette durée de réservation du stationnement se définit par tranche journalière ; elle ne peut être inférieure à un (1) jour ni supérieure à quarante-cinq (45) jours.

L'offre du Service Réservation Parking est faite sur la base d'un nombre de places limitées et est donc proposée aux Clients dans la limite des places disponibles. La réservation d'une place de stationnement n'est pas matérialisée par un numéro de place ; le Client stationne sur n'importe quelle place disponible dans le Parking qu'il a sélectionné au moment de sa Réservation, à l'exception des places de stationnement réservées aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Les différents Parkings éligibles au Service Réservation Parking sont décrits ci-après, étant précisé que les prix du Service de Réservation Parking sont fixés en fonction de la durée et de la catégorie du Parking sélectionné :

Les Parkings Premium :

Les Parkings Premium sont des parkings spécifiques situés au sein d'une sélection de parkings publics, au plus près des terminaux d'embarquement et clos par des barrières spécifiques :

A Paris-Charles de Gaulle : au sein des parkings P1, PAB, PCD, PEF et PG

Ces parkings sont accessibles sur réservation depuis le Site Internet.

Les Parkings des Terminaux :

Les Parkings des terminaux sont des parkings situés au contact des terminaux d'embarquement :

A Paris-Charles de Gaulle : parkings P1, PAB, PCD, PEF, PG et P3

A Paris-Orly : parkings P3, P1, P4a, P4b, P4c, P2, P2 EPARK

Les Parkings dits E-Park sont des parkings situés au sein d'une sélection de parkings publics, au plus près des terminaux d'embarquement et clos par des barrières spécifiques. A Paris-Orly, le parking P2 E PARK est situé au sein du parking P2.

Ils sont accessibles uniquement sur réservation préalable. La réservation garantit au client une place de stationnement et l'accessibilité à un point de charge pendant toute la durée du stationnement.

Les Parkings Eco ou Parkings Extérieurs :

Les Parkings Eco ou Parkings Extérieurs sont des parkings situés sur chacune des plateformes Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle.

A Paris-Charles de Gaulle : parkings PX, PR, PW, P3 ECO

A Paris-Orly : parking P ECO et P ECO 2

Les Parkings avec service VALET (P1 VALET) :

Les Parkings avec service VALET sont des parkings spécifiques situés au sein d'une sélection de parkings publics.

A Paris-Orly : P1 VALET au sein du P1.

La durée de stationnement est fixée à 4 jours minimum et à 30 jours maximum.

Les réservations sont possibles jusqu'à 24h avant l'arrivée prévue du véhicule dans le parking.

Le service VALET est un service de prise en charge du véhicule opéré par le prestataire de Paris Aéroport.

Il libère le Client de la contrainte de stationnement en assurant la prise en charge de son véhicule par un agent dans la cabine situé dans la zone de dépose du service VALET. L'agent se charge ensuite de garer la voiture sur un parking officiel en extérieur situé à l'aéroport de Paris-Orly. Avant le retour du Client, l'agent déplace à nouveau le véhicule pour le rendre disponible sur la zone de reprise du service VALET.

Le service étant opéré de 3h du matin jusqu'à 00h, une réservation au Parking avec service VALET est possible au plus tôt à 3h du matin et au plus tard à 00h. Une permanence du prestataire de Paris Aéroport est toutefois présente pour les restitutions de 00h à 3h en cas de besoin.

La durée maximale de stationnement dans les parkings est de 45 jours, hormis pour les Parkings avec service VALET dont la durée maximale de stationnement est de 30 jours.

Si la sortie est effectuée hors des délais prévus lors de la Réservation, des frais de dépassements seront à payer par carte bancaire directement à la barrière de sortie définitive. Ces frais sont détaillés plus bas à l'article 5.3. "Cas des dépassements de durée".

Ces parkings sont accessibles sur réservation depuis le Site Internet.

Article 3 – Souscription au Service Réservation Parking

Le Service Réservation Parking est commercialisé sur Internet et réservé aux Clients qui ont créé un compte personnel Extime Rewards, tel que précisé en préambule.

Pour passer une commande, le Client doit remplir tous les champs obligatoires du formulaire de souscription au Service Réservation Parking disponible depuis le Site Internet.

Paris Aéroport se réserve le droit de refuser la souscription au Service Réservation Parking en cas de communication de données erronées ou incomplètes et dans le cas où aucune place dans un des Parkings sélectionné par le Client ne serait disponible pour la période choisie.

La Réservation ne pourra intervenir qu'au maximum un (1) an et au minimum une (1) heure (sauf pour les Parkings du service VALET : réservation possible jusqu'à 24h avant la date prévue pour l'entrée du véhicule dans le Parking).

Avant la validation définitive de sa commande, le Client aura la possibilité de vérifier le détail de sa Réservation et son prix total, et de modifier sa commande en accédant à la rubrique "Mon panier".

Un E-mail de confirmation de la Réservation sera transmis au Client à l'adresse électronique renseignée lors de son inscription (ou telle que mise à jour sur son espace client du Site Internet) au Site Internet. Il comportera la confirmation de la Réservation et de son paiement, un récapitulatif du service réservé et le Code d'accès à six (6) chiffres permettant d'accéder au Parking considéré et d'en sortir.

Le Code d'accès est strictement personnel et confidentiel. Il appartient au Client de le conserver. Le Code d'accès ne pouvant être utilisé que pour l'entrée d'un seul véhicule et une seule fois, l'accès au Parking réservé sera refusé au Client dans l'hypothèse où le Code d'accès aurait été déjà utilisé. Toute sortie du Parking est donc considérée comme définitive.

Paris Aéroport décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse du Code d'accès.

En cas de perte ou d'oubli du Code d'accès, et à la condition expresse qu'il n'ait pas déjà été utilisé, ledit Code d'accès pourra être à nouveau communiqué au Client en appelant par l'interphone disponible à la borne d'entrée du Parking réservé en donnant son nom, son adresse E-mail et la période de réservation.

Le cas échéant, un SMS de confirmation de la Réservation sera également envoyé au numéro de téléphone du Client renseigné lors de son inscription (ou telle que mise à jour sur son espace client du Site Internet) au Site Internet. Le Client doit être en possession d'un téléphone mobile en état de fonctionnement. Le SMS de confirmation ne sera envoyé qu'à des Clients abonnés aux opérateurs de téléphonie mobile disposant d'un droit d'émission sur le territoire français.

En cas d'indisponibilité du Parking réservé, pour quelque cause que ce soit, Paris Aéroport indiquera dès que possible au Client un autre Parking situé sur le même aéroport auquel le Client pourra accéder, dans les mêmes conditions que celles fixées dans la Réservation.

Article 4 – Conditions d'utilisation du Service Réservation Parking

Il est rappelé que le stationnement et l'arrêt des véhicules dans les Parking doivent être conformes aux conditions générales d'utilisation des parcs de stationnement en vigueur, accessibles depuis le Site Internet dans la rubrique "Conditions générales" ou directement au lien suivant : <https://www.extime.com/paris/conditions-generales>

Conditions d'accès et de sortie des Parkings des Terminaux et des Parkings Eco / Extérieurs :

Accès : Pour entrer dans le Parking, le Client se présente aux barrières d'entrée, puis compose et valide le Code d'accès transmis par Paris Aéroport lors de la Réservation sur le clavier numérique situé sur la borne d'accès.

Sortie : Pour sortir du Parking, le Client se présente aux barrières de sorties principales du parking, puis compose et valide le Code d'accès transmis par Paris Aéroport lors de la Réservation sur le clavier numérique situé sur la borne de sortie.

Conditions d'accès et de sortie des Parkings Premium :

Accès : Le Client se présente à l'entrée de la barrière principale du parking public où se situe le Parking Premium pour lequel il a effectué une Réservation et compose le Code d'accès transmis par Paris Aéroport lors de la Réservation. Il se dirige ensuite vers la barrière d'entrée du Parking Premium et compose à nouveau le Code d'accès.

Sortie : Pour sortir du Parking, le Client compose le Code d'accès à la barrière de sortie du Parking Premium et à nouveau à la barrière de sortie principale du Parking pour sa sortie définitive.

Conditions d'accès et de sortie aux Parkings avec service VALET :

Accès : Pour entrer dans le Parking, le Client se présente aux barrières d'entrée à l'heure indiquée lors de sa réservation et dans sa confirmation de réservation. Si le Client se présente à une heure différente, l'aéroport se réserve le droit de refuser de lui fournir le service Valet et le parking.

Le Client doit se présenter à l'entrée du parking PUBLIC où se situe le Parking VALET en composant une première fois le Code d'accès transmis par Paris Aéroport puis une seconde fois à la barrière d'entrée du Parking VALET.

Dépose du véhicule :

- Après les barrières d'entrée du sous-parc P1 VALET, l'extérieur du véhicule du Client est automatiquement photographié par notre portique photographique de détection des dommages. 250 photos HD extérieures du véhicule avec anonymisation des occupants sont réalisées. Ces photographies sont conservées 6 mois par nos équipes puis systématiquement détruites. L'utilisation du portique photographique de détection des dommages est obligatoire et constitue un préalable nécessaire à la réalisation du service.

- Le Client stationne son véhicule au P1 VALET et note son numéro de sa place.
- Le Client se présente auprès d'un agent pour la vérification des éléments de réservation et confie ses clés
- Le Client signe un formulaire de prise en charge qui lui sera transmis par email.

Le Client doit confier à l'agent uniquement la clé de son véhicule à l'exclusion de tout autre clé. Le véhicule laissé par le Client doit être vidé de tout objet personnel après la remise des clés au jockey. Le Client doit veiller également à bien fermer les vitres de son véhicule et à informer l'agent de toutes problématiques présentes sur le véhicule.

Entreposage du véhicule sur le Parking :

Le véhicule du Client est garé par un agent sur un des parkings officiels extérieurs de Paris Aéroport situé sur la plateforme de Paris-Orly.

Pour le retour du Client, le véhicule est réacheminé par le jockey sur le P1 VALET.

Il est alors à nouveau automatiquement photographié par le portique de détection des dommages. 250 photos HD extérieures du véhicule avec anonymisation des occupants sont réalisées. Ces photographies sont conservées 6 mois par nos équipes puis systématiquement détruites.

Si la batterie du véhicule thermique du Client s'avère insuffisamment chargée pendant la période de stockage pour le service de Valet, l'un des employés qualifiés peut recharger la batterie du véhicule afin que le véhicule du Client puisse être prêt à être récupéré à son retour. Cette action est mise en œuvre uniquement en cas de grande nécessité.

Le Client accepte que des ajustements raisonnables puissent être apportés aux paramètres du véhicule confié, tels que la position des sièges et les réglages des rétroviseurs, afin de permettre aux agents de déplacer le véhicule confié vers et depuis les emplacements d'entreposage.

Récupération du véhicule :

A son retour, le Client se présente au pôle d'accueil VALET à la date et l'heure inscrite lors de sa réservation. Après des vérifications d'usage, le Client récupère ses clés et signe le formulaire de restitution du véhicule qui lui sera transmis par email.

Le Client récupère son véhicule sur l'emplacement indiqué.

Sortie : Le Client devra sortir de la zone de reprise Valet en composant une première fois le Code d'accès transmis par Paris Aéroport lors de la Réservation sur le clavier numérique de la borne de sortie de la zone puis une seconde fois à la borne de sortie du Parking.

Si les conditions d'accès et de sortie du service de Valet ne sont pas respectées, des surcoûts seront à payer par carte bancaire directement à la barrière de sortie définitive. Ces frais sont détaillés plus bas à l'article "5.4. Cas de non-respect des conditions d'accès et de sortie du service de Valet"

Conditions d'accès et de sortie au E-Park :

L'accès au E-Park est soumis à un système de double barriérage.

Accès : Le client entre d'abord dans le parking en saisissant son code de réservation à la barrière d'entrée principale. Il se dirige ensuite vers une seconde barrière spécifique au E-Park, à l'intérieur du parking, où il devra à nouveau saisir son code de réservation.

Sortie : le client quitte le E-Park en saisissant son code de réservation à la barrière de sortie dédiée, puis de nouveau à la barrière de sortie principale du parking.

Ce double barriérage garantit un accès contrôlé et réservé exclusivement aux usagers disposant d'une réservation E-Park.

Conditions générales pour tous les parkings :

Pour tous les Parkings, si la sortie est effectuée hors des délais prévus lors de la Réservation, des frais de dépassements seront à payer par Carte Bancaire directement à la barrière de sortie définitive. Ces frais sont détaillés plus bas à l'article 5.3. "Cas des dépassements de durée".

Paris Aéroport n'assurant pas de prestations de surveillance ni de gardiennage des Parkings, le Client doit fermer son véhicule à clé, s'assurer que les vitres soient fermées, ne pas laisser d'objets apparents ou d'objets de valeur dans celui-ci.

Le Code d'accès et le ticket le cas échéant, ne doivent pas être laissés à l'intérieur des véhicules. Le Client reste seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du Code d'accès et/ou du ticket, en cas de perte, vol ou usage frauduleux.

Les horaires d'ouverture et le gabarit des véhicules admis dans chacun des Parkings éligibles au titre du Service Réservation Parking, sont indiqués dans les fiches descriptives de chaque Parking accessibles sur le Site Internet dans la rubrique "Parking" ou directement au lien suivant : <https://www.extime.com/paris/parking>

Avant validation de sa commande, le Client s'assure que le véhicule avec lequel il accédera au Parking considéré respecte le gabarit indiqué dans chaque fiche descriptive. Paris Aéroport ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'impossibilité pour le Client d'accéder au Parking qu'il a réservé avec un véhicule ne respectant pas le gabarit indiqué.

Conditions générales spécifiques au E-Park :

Les bornes de recharge du sous-parc E-Park sont accessibles en libre-service, sans nécessité de badge, de carte ou d'application. Elles sont compatibles avec tous les véhicules électriques et hybrides rechargeables équipés d'une prise Type 2.

Le sous-parc comprend à la fois des bornes permettant la recharge simultanée de deux véhicules, et d'autres dédiées à une seule place.

En cas de non-utilisation de la borne de recharge, aucun remboursement partiel ne sera appliqué.

En cas de dysfonctionnement technique, le client est invité à contacter la hotline. Une assistance à distance pourra être apportée si nécessaire.

Article 5 – Dispositions financières

5.1 Prix et facturation

Les prix du Service Réservation Parking proposés à la vente sur le Site Internet sont indiqués en euros (€) et s'entendent toutes taxes comprises (TTC). Le prix de vente du Service Réservation Parking facturé au Client est celui indiqué au moment de la Réservation sur la page de confirmation de commande.

Le prix est payable en intégralité le jour de la Réservation.

Pour l'offre E-Park, le tarif inclut à la fois le stationnement et l'accès à la recharge électrique, sans distinction liée à la durée de stationnement ou à la quantité d'électricité utilisée.

La tarification est unique et s'applique de manière identique à tous les véhicules, qu'ils soient électriques, hybrides rechargeables ou thermiques, y compris en cas de non-utilisation de la borne de recharge.

Si la sortie est effectuée hors des délais prévus lors de la Réservation, des frais de dépassements seront à payer par Carte Bancaire directement à la barrière de sortie définitive. Ces frais sont détaillés plus bas à l'article 5.3.

"Cas des dépassements de durée".

Le Service de Réservation Parking ne permet pas de réserver des places pour les personnes à mobilité réduite. En effet, l'obtention d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ne peut se faire que sur place en se munissant d'un ticket d'entrée aux parkings des aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly.

Dans ces conditions, le Service de Réservation Parking ne permettant pas de réserver des places pour les personnes à mobilité réduite, il est précisé que le Service Réservation Parking n'est pas éligible à la réduction de 50 % accordée aux personnes à mobilité réduite conduisant leur propre véhicule ou à leur accompagnant. Les modalités de stationnement pour les personnes à mobilité réduite et les conditions d'application de la réduction spécifique de 50% pour le stationnement des personnes à mobilité réduite ou à leur accompagnant dans l'un des parkings de Paris Aéroport sont précisées sur le Site Internet, aux adresses suivantes :

- <https://www.extime.com/paris/parking/aeroport-cdg/stationnement-pmr> ;
- <https://www.extime.com/paris/parking/aeroport-orly/stationnement-pmr>.

Le Service Réservation Parking n'est pas éligible aux réductions appliquées aux espaces motos des parkings des aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly. Les tarifs des espaces motos applicables pour le stationnement d'une moto dans l'un des parkings de Paris Aéroport hors souscription au Service Réservation Parking sont indiqués aux adresses suivantes :

- <https://www.extime.com/paris/parking/aeroport-cdg/parking-moto> ;
- <https://www.extime.com/paris/parking/aeroport-orly/parking-moto> .

La facture correspondante est consultable et imprimable par le Client sur le Site Internet dans la rubrique "Mon espace client".

5.2 Modalités de Paiement

Le prix du Service Réservation Parking est débité en totalité le jour de la Réservation, sur le compte bancaire lié à la Carte Bancaire utilisée par le Client lors de ladite Réservation.

En cas d'échec du paiement, pour quelque raison que ce soit, la Réservation n'est pas effective. Le Client en sera informé dans les meilleurs délais par courrier électronique et le cas échéant, par SMS.

Paris Aéroport a confié à ADYEN, certifié PCI-DSS, la gestion des paiements à distance par Carte Bancaire et portefeuilles électroniques. Vos coordonnées bancaires sont conservées de manière sécurisée afin de faciliter vos prochains paiements sur le Site Internet. Ces données ne sont pas destinées à être utilisées à des fins de prospection commerciale.

Les transferts de données rendus nécessaires interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relative à vos données. Vous pouvez également vous opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés auprès de ADYEN, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse postale suivante :

ADYEN
23 RUE TAITBOUT
75009 PARIS.

Aucune donnée de paiement n'étant stockée sur le Site Internet, tout risque de fraude par piratage du Site Internet est écarté.

Les cartes bancaires et portefeuilles électroniques acceptées pour le paiement du Service Réservation Parking sont : Carte Bleue, Visa, MasterCard, American Express, China UnionPay, Alipay, WeChat Pay et Apple Pay.

Le Client est informé que les dispositions relatives à l'utilisation frauduleuse de sa Carte Bancaire sont celles résultant de la convention conclue entre le Client et l'établissement bancaire émetteur de ladite Carte Bancaire.

5.3. Cas des dépassements de durée

En cas de dépassement de la durée de stationnement indiquée dans la Réservation, le Client devra acquitter, par Carte Bancaire, à sa sortie, d'une somme forfaitaire de :

- 25€ TTC par tranche de 24 heures supplémentaire dans les parkings des terminaux,
- 25€ TTC par tranche de 24 heures supplémentaire dans les parkings "éco",
- 25€ TTC par tranche de 24 heures supplémentaire dans les parkings "valet",
- 35€ TTC par tranche de 24 heures supplémentaire dans les parkings premium.
- 35€ TTC par tranche de 24 heures supplémentaire dans les parkings E-Park.

Aucune sortie de véhicule ne sera admise sans paiement du montant dû.

5.4. Cas de non-respect des conditions d'accès et de sortie du service de Valet

Pour les parkings Valet, en cas de non-respect des conditions d'accès et de sortie indiquées dans la Réservation, le Client devra acquitter, par Carte Bancaire, à sa sortie, d'une somme forfaitaire journalière de :

- 10€ TTC pour le Client qui se serait stationné dans un Parking PUBLIC et ne se serait pas rendu dans l'espace dédié au Valet ;
- 10€ TTC pour le Client qui mettrait plus de 4h00 à rejoindre l'espace dédié au Valet après être entré dans le parking P1. Dans ce cas, le Client n'aura plus accès au service de Valet. Il pourra stationner dans le parking PUBLIC P1, sous réserve de l'application automatique de la somme forfaitaire journalière de 10€ TTC, payable en bornes de sortie du parking.
- 10€ TTC pour le Client qui mettrait plus de 4h00 à quitter le parking P1 après être sorti de l'espace dédié au Valet.

Aucune sortie de véhicule ne sera admise sans paiement du montant dû.

Article 6 – Modification – Annulation d'une Réservation

6.1. Modification de la Réservation

La modification d'une réservation n'est pas possible. Toutefois le Client peut annuler sa Réservation initiale selon les conditions d'annulation décrites en article 6.2 et en effectuer une nouvelle, sous condition de disponibilité de places aux nouvelles dates et heures souhaitées.

6.2. Annulation de la Réservation et remboursement

Le Client pourra annuler sa Réservation, à partir de son espace personnel "Mon espace client" sur le Site Internet, jusqu'à six (6) heures avant la date et l'heure prévisionnelles d'entrée dans le parking, sans frais. Il obtiendra alors le remboursement intégral du prix payé. Le virement sur le compte de la carte bancaire ayant servi au paiement interviendra au maximum soixante-douze (72) heures après l'annulation.

Le Client ne pourra pas annuler sa Réservation à moins de six (6) heures de la date et heure prévisionnelles d'entrée dans le Parking. Sans préjudice du droit de rétractation (tel que décrit à l'article 7 infra), aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation intervient dans les six (6) heures précédant la date et heure prévisionnelle d'entrée dans le Parking.

Article 7 – Droit de rétractation

7.1. Existence d'un droit de rétractation

Le Client, s'il est un consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, a le droit de se rétracter de sa Réservation, sans donner de motif, dans un délai de quatorze (14) jours, à compter de la réception par le Client de l'accusé de réception de sa Réservation.

Le Service Réservation Parking est considéré comme recevant un commencement d'exécution à la date et heure d'entrée prévisionnelles dans le Parking telles qu'indiquées dans la Réservation.

A la demande expresse du Client, l'exécution du Service Réservation Parking peut commencer avant la fin du délai de rétractation. Cette demande est exprimée par le Client lorsqu'il effectue la Réservation et accepte les présentes Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking en cliquant sur "VALIDER MON PANIER".

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le Client ne peut faire usage du droit de rétractation si le Service Réservation du Parking est pleinement exécuté avant le terme du délai de 14 jours, ce qu'il reconnaît expressément.

Le Service Réservation Parking est considéré comme étant pleinement exécuté au terme de la durée indiquée dans la Réservation ou, le cas échéant, à la date de sa sortie effective si le Client choisit de sortir du Parking avant le terme de la durée indiquée dans la Réservation sans avoir préalablement exercé son droit de rétractation dans les conditions rappelées à l'article 7.2. infra, le Service Réservation Parking étant alors pleinement exécuté, toute sortie étant définitive.

Le Client souhaitant exercer son droit de rétractation après la date d'entrée prévue dans sa Réservation mais avant la date de sortie prévue dans ladite réservation se verra rembourser partiellement à hauteur du nombre de jours de capacité de parking bloqué.

Conformément aux dispositions légales, le Client ne pourra plus exercer son droit de rétractation quatorze (14) jours après confirmation de la Réservation.

7.2. Modalités d'exercice du droit de rétractation

Le Client peut faire valoir son droit de rétractation auprès de Paris Aéroport au moyen du formulaire de rétractation figurant en Annexe 1 des Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking ou de toute autre déclaration non dénuée d'ambiguïté et exprimant sa volonté de se rétracter.

Le Client peut, s'il le souhaite et sans que cela ne soit obligatoire, faire part de sa volonté de se rétracter en adressant une demande de rétractation dénuée d'ambiguïté par courrier électronique à l'adresse suivante ADP-Clientele@adp.fr. Dans ce cas, le Client doit notifier son nom, son adresse géographique

et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de téléphone et son adresse électronique ; ainsi que sa décision de se rétracter du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté.

A toute fin utile, il est précisé que le Client peut contacter Paris Aéroport en s'adressant au Service Client de Paris Aéroport au lien suivant : <https://www.extime.com/paris/contact>

7.3. Modalités de remboursement

Dans la mesure où le droit de rétractation est exercé dans les délais et conditions mentionnées supra, Paris Aéroport rembourse le Client dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la réception de la demande de rétractation. Le remboursement est opéré selon le même mode de paiement utilisé par le Client lors de sa Réservation.

En cas de rétractation par le Client avant la date d'entrée dans le Parking, telle qu'indiquée dans la Réservation et dans les conditions définies à l'article 7.2. supra, le prix payé lors de la Réservation sera intégralement remboursé.

En cas de rétractation par le Client après la date d'entrée dans le Parking, telle qu'indiquée dans la Réservation et dans les conditions définies à l'article 7.2. supra, le Client bénéficiera d'un remboursement correspondant, le cas échéant, à la différence entre le prix payé lors de la Réservation et le prix du Service Réservation Parking consommé jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Ce prix est calculé par application des paliers de tarifs du Service sélectionné lors de la Réservation et de la durée de stationnement à compter de la date d'entrée dans le Parking, telle qu'indiquée dans la Réservation.

Article 8 – Responsabilité

8.1 Responsabilité de Paris Aéroport à l'égard du Client

Conformément à l'article L221-15 du Code de la consommation, Paris Aéroport est responsable de plein droit à l'égard du Client, consommateur au sens du Code de la consommation, de la bonne exécution des obligations résultant de la fourniture du Service Réservation Parking. Par exception à ce qui précède, Paris Aéroport ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un quelconque dommage ou préjudice de toute nature, dans le cas où l'inexécution ou la mauvaise exécution dudit service est imputable soit au Client, y compris en cas de non-respect des conditions d'utilisation des Parkings, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

8.2 Limitation de la responsabilité de Paris Aéroport

Paris Aéroport ne peut être tenu responsable d'une inexécution du Service Réservation Parking suite, notamment, à l'indisponibilité du Site Internet, perte d'identifiants du Client ou de ses Code d'accès au parking, perturbation ou problèmes liés aux moyens de communications, le Client déclarant connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

La responsabilité de Paris Aéroport est exclue s'agissant des dommages indirects (tels que notamment la perte d'économies escomptées, perte d'exploitation ou de production, perte d'une chance ou l'atteinte à l'image). Il en est de même s'agissant des dommages directs atteignant les effets personnels restés dans le véhicule du Client durant la réalisation du service.

La responsabilité de Paris Aéroport est en tout état de cause limitée à la réparation des seuls dommages prévisibles, matériels et présentant un lien de causalité direct avec l'exécution ou l'inexécution du Service Réservation Parking.

Article 9 – POLITIQUE DE REMISE LIEE AU PROGRAMME DE FIDELITE EXTIME REWARDS

Conformément aux dispositions des CGU Extime Rewards, le Client peut bénéficier des avantages du Programme de fidélité Extime Rewards lors de ses achats sur le Site Internet.

9.1 Remises sur les Réservations

Du fait de son adhésion au Programme de Fidélité Extime Rewards, le Client peut bénéficier, dans les conditions décrites aux CGU Extime Rewards, de remises sur ses Réservations. Pour en connaître les modalités complètes, le Client est invité à consulter les CGU Extime Rewards.

9.2 Avantages additionnels

Du fait de son adhésion au Programme de Fidélité Extime Rewards, le Client pourra notamment profiter des avantages additionnels suivants :

- Cumuler et convertir des Points Extime dont les conditions figurent dans les CGU Extime Rewards
- Accéder à des offres ponctuelles qui seront éventuellement proposées par Paris Aéroport.

Article 10 – Réclamations

10. 1. Réclamation auprès du Service Clients de Paris Aéroport

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles peuvent être adressées via la rubrique "Nous contacter" du Site Internet, ou directement à l'adresse internet suivante :

<https://www.extime.com/paris/contact>.

Le Client peut contacter le Service Clients de Paris Aéroport par téléphone du lundi au samedi hors jours fériés de 7h00 à 20h00 au 01 74 25 90 70 (numéro non surtaxé, prix d'une communication locale).

Le Client peut également contacter le Service Clients de Paris Aéroport par email à l'adresse suivante : ADP-Clientele@adp.fr.

S'agissant d'une réclamation relative à une demande d'indemnisation émise par le Client en lien avec le service VALET, le Client s'engage à démontrer la réalité du dommage faisant l'objet de la réclamation et son lien direct avec le Service de Réservation Parking au moyen de justificatifs probants.

En ce sens, le Client convient de ce qu'il ne sera plus possible d'émettre une réclamation alléguant d'un dommage directement lié au Service de Réservation Parking au-delà d'une durée de 24 heures suivant la date et l'heure de sortie du parking concerné. A défaut de respect des dispositions du présent paragraphe, le Client accepte le fait que sa réclamation ne pourra être traitée et qu'en conséquence, Paris Aéroport pourra ne pas y donner suite.

10. 2. Demande de médiation

Sans que cela ne constitue une obligation préalable à la saisine du juge, le Client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les modalités de saisine sont disponibles sur son site Internet : www.mtv.travel

Les coordonnées du médiateur du Tourisme et du Voyage sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17.

Le Client, s'il est un consommateur établi dans l'Union Européenne, en Norvège, en Islande ou au Liechtenstein, peut également utiliser la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) qui est mise à disposition par la Commission européenne pour aider les consommateurs et les professionnels à régler leur litige de manière extrajudiciaire : ec.europa.eu/consumers/odr. L'adresse mail à indiquer à la question "Quelle est l'adresse E-mail du professionnel ?" dans le formulaire de la plateforme RLL est la suivante : adp-clientele@adp.fr.

Article 11 – Propriété intellectuelle

La marque "Extime", ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non et toutes les illustrations, images et logo et tout contenu de Paris Aéroport ou d'autres sociétés figurant sur le Site Internet sont et demeureront la propriété exclusive de Paris Aéroport ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle concerné.

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logo, ou tout autre contenu de Paris Aéroport ou d'autres sociétés présentes sur le Site Internet pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès, écrit et préalable de Paris Aéroport ou du titulaire.

Article 12 – Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales de Ventes du Service Réservation Parking sont soumises au droit français.

En cas de litige concernant leur formation, leur interprétation et leur exécution, les Parties conviennent de rechercher une solution amiable. En cas de non-résolution du litige à l'amiable, les Parties soumettront ledit litige à l'appréciation des tribunaux français compétents.

Article 13 – Données personnelles

Conformément à la réglementation issue du Règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client est informé que pour la bonne exécution du présent contrat, des Données Personnelles peuvent être collectées et traitées par Paris Aéroport et certains de ses prestataires.

Paris Aéroport assure la sécurité et la confidentialité de vos données à caractère personnel en mettant en place une protection des données renforcée par l'utilisation de moyens de sécurisation physiques et logiques.

13.1. Données personnelles concernées et finalités poursuivies par les Parties

Outre le traitement des Données Personnelles indiqué dans les Conditions Générales d'Utilisation du Site Internet et afin d'assurer la bonne exécution du service d'accès aux parkings publics des aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, Paris Aéroport est amené à traiter les Données Personnelles suivantes :

- nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail, dates de réservation, code d'accès au parking ;
- pour le service VALET, le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule ;
- image et numéro de plaque d'immatriculation du véhicule présenté en borne d'accès et de sortie du parking, permettant l'association de la plaque d'immatriculation au code d'accès et le cas échéant au numéro de ticket ainsi que l'horodatage des entrées et sorties.

Pour les finalités suivantes :

- gestion du contrat de réservation ;
- envoi du code de réservation permettant l'accès et la sortie du parking ;
- pour le service VALET, recherche du véhicule pris en charge, stationné et restitué par le jockey ;
- gestion des avis clients avec le tiers Avis Vérifiés, suite à la réservation ;
- la sécurité des biens et des personnes, notamment la lutte contre le vol et la fraude grâce à la lecture des plaques d'immatriculation aux entrées et sorties ;
- gestion des litiges.

Elles sont conservées trente-six (36) mois, sauf pour ce qui concerne les images et numéro de plaque d'immatriculation du véhicule présenté en borne d'accès et de sortie du parking, qui sont conservés quatre-vingt-dix (90) jours. Les traitements sont justifiés par l'exécution d'un contrat et par l'intérêt légitime poursuivi par Paris Aéroport.

Dans le cadre du service VALET, ces données sont transmises au prestataire de Paris Aéroport ainsi qu'aux personnes agissant pour son compte qui s'engagent à détruire ces données sous six (6) mois maximum sans utilisation ultérieure, hors les cas prévus par la loi.

13.2. Coordonnées du Responsable de Traitement et du Délégué à la Protection des Données de Paris Aéroport

En application de la réglementation, vous disposez de droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données, ainsi que de droit à la limitation du traitement.

Vous pouvez aussi indiquer le sort que vous souhaitez réserver à vos données en cas de décès.

Ces droits s'exercent auprès du Délégué à la Protection des Données par courrier postal ou électronique accompagné d'une copie de votre titre d'identité aux adresses suivantes :

Par E-mail : informatique.libertes@adp.fr

Par courrier :
Délégué à la Protection des Données d'Aéroports de Paris
1, rue de France
93290 Tremblay-en-France

Si, après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez effectuer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Article 14 – Obligations légales et réglementaires

Il est rappelé que le Client est tenu au respect des dispositions légales et réglementaires françaises et l'Union européenne relatives au blanchiment d'argent. Paris Aéroport pourra mettre en oeuvre toutes les opérations de contrôle nécessaires afin de s'assurer du respect par le Client desdites obligations. Il est précisé que le Vendeur se réserve le droit de ne pas délivrer les services ou d'annuler une réservation à un Client qui ne respecterait pas ou contreviendrait auxdites obligations.

Par ailleurs, le Vendeur se réserve le droit de ne pas délivrer les services ou d'annuler une réservation à un Client qui ne respecterait pas ou contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires françaises et de l'Union européenne relatives aux mesures restrictives applicables à la Russie.

Article 15 – Généralités

15.1 Non-validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

15.2 Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir auprès de l'autre Partie d'un manquement à l'une quelconque des obligations visées au sein des présentes Conditions Générales de Vente du Service Réservation Parking ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ANNEXE 1 : MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et transmettre ce formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter)

A l'attention de **Aéroports de Paris**, société anonyme au capital de 1 million d'euros ayant son siège social au 1 Rue de France 93290 Tremblay-en-France, immatriculée sous le numéro 552 016 628 au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny :

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente mon/notre (*) intention d'exercer mon/notre (*) droit de rétractation s'agissant de la commande suivante :

- Commandé le [.....] (*) reçu le [.....] (*)

- Nom du (des) client(s) :

- Adresse du (des) client(s) :

- Date :

Numéro de commande :

Montant de la commande :

(*) Rayez la mention inutile

Date et signature du (des) clients :

Date de signature de Paris Aéroport à réception du formulaire